

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 13 (1933)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Dénonciation de la convention de commerce franco-suisse du 8 juillet 1929  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889228>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE COMMERCE FRANCO-SUISSE

du 8 Juillet 1929

VŒU ÉMIS LE 11 JUILLET 1933  
PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La Chambre de Commerce Suisse en France,

considérant :

1<sup>o</sup> la dénonciation par le Gouvernement français, en date du 1<sup>er</sup> juin 1933, de la Convention de Commerce Franco-Suisse du 8 juillet 1929;

2<sup>o</sup> l'aggravation très préjudiciable au commerce et à l'industrie, en France et en Suisse, de l'état d'insécurité des relations économiques entre les deux pays, résultant de cette dénonciation;

3<sup>o</sup> l'importance pour la France de ses échanges avec la Suisse, qui lui ont laissé en 1932 — malgré la crise économique — un excédent de près d'un milliard de francs français;

4<sup>o</sup> l'importance pour la Suisse également — en dépit de ce solde déficitaire — de ses échanges avec la France;

5<sup>o</sup> la nécessité, en cette période de troubles monétaires, de développer les échanges entre deux pays qui ont maintenu la libre circulation des capitaux;

6<sup>o</sup> la nécessité, mise de plus en plus en lumière par les événements actuels, d'apporter des améliorations à l'application de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée;

7<sup>o</sup> la ferme résolution de tous les milieux suisses et français, intéressés aux échanges franco-suisses, d'améliorer les relations économiques entre les deux pays et de travailler à la réalisation de ce but par tous les moyens à leur disposition;

émet le vœu :

de voir les Gouvernements français et suisse, entamer dans le plus court délai possible les négociations prévues pour conclure un nouveau traité de commerce franco-suisse mettant fin à l'état actuel d'insécurité, garantissant une parfaite entente économique entre la France et la Suisse, et assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays.